

Société Française de Philosophie

rapport financier 2012

Comptes 2012 de la Société française de philosophie (en euros)

Activités de la Société en dehors de la *Revue de métaphysique et de morale* :

RECETTES

Cotisations:	4870
recettes Vrin	4235,84
TOTAL RECETTES	9105,84

DEPENSES

Réceptions	726,20
Frais d'expédition	174,30
Frais de bureau (papeterie, photocopie, internet)	186,82
Frais bancaires	35,77
Publication dans un quotidien	474,93
Atelier « Monde »	605,20

Déjeuner de travail 85,20

Cotisation MAIF Raqvam (d'avance pour 2013)	104,97
Cotisation FISP	300 (le 14 mai 2012, virmt La Poste) ;
Cotisation ASPLF	60
VRIN-port et routage-frais divers Bulletin	7471,15
Frais divers	10
TOTAL DEPENSES	10149,34

SOLDE -1043,50

AVOIRS

Compte courant CCP (La Poste) 1490549T020	55197,09
LCL valeurs mobilières (obligations euros, Sicav en unités de titres)	29431,41
Compte sur livret LCL 280354T	6183,39
Réserve liquide	310,69
total avoires	91122,58

Activités de la *Revue de Métaphysique et de morale* :

Subvention CNRS	1196
Subvention CNL	5000
PUF forfait RMM	7560
total recettes	13756

DEPENSES

Salaires	8400
Cotisations personne URSSAF versées en 2012	2100 (relevé au 18 déc.)
Assurances (Gras-Savoie)	76,22
Honoraires Commissaire aux comptes	1052,48
Total dépenses	11628,70

SOLDE RMM +2127,30

AVOIRS RMM

SG compte-chèque d'administration 30003 03762 00050 126500 58	432,05
SG titres (SICAV monétaire)	36223,54
Compte courant LCL principal 00480308X54	13100,23
TOTAL AVOIRS RMM	49723,15

Observations

Au Crédit Lyonnais, il y a eu des opérations de regroupement de SICAV (actions C et D) : nous avons désormais deux SICAV et une soulte, sans conséquence fiscale par ailleurs.

A la Société Générale, notre SICAV européenne (460 unités sur notre compte de titres) ne s'avérait pas rentable et des remaniements ont été opérés après un rendez-vous avec nos conseillers financiers à Boulogne –Billancourt, le 5 février 2013 ; le placement choisi est le livret A.

Nous n'aurons pas perçu de subvention du CNRS au titre de l'Institut International de Philosophie en 2012, l'IIP ayant imputé sur l'exercice 2012 le montant de la subvention 2011 (demeurée sans utilisation en temps utile à cause de délais de commande). Cette subvention sera affectée à la mise à jour de notre site Web, mais il faudra étaler les paiements sur autant d'années que de multiples de son montant (par exemple sur 4 ans si la facture est de 2000 euros et la subvention de 500).

Les documents définitifs seront établis par Mr. Antoine Hazelart, commissaire aux comptes (cabinet Exponens, place de la Nation, Paris 12^e) à qui le trésorier a remis les documents concernant cet exercice

La société publie le *Bulletin* et en recueille les droits d'auteur. Les frais les plus importants de la Société concernent l'assurance MAIF, les honoraires du commissaire aux comptes, les frais de fabrication et d'expédition du Bulletin par Vrin (un second versement pour 2012, de 6023,03 euros, étant intervenu tardivement, en mars 2013, à réception de la facture) ainsi que les réceptions (habituellement au café Balzar). Le montant des cotisations est à comparer aux 9600 euros perçus lors du « pic » de 2008, signe que l'accueil régulier de nouveaux membres, encouragé par le site internet, ne compense pas les problèmes de régularité dans l'enregistrement des cotisations, probablement en lien avec la situation économique française.

La Société assure une partie de la gestion de la *Revue de métaphysique et de morale* (Paris, PUF), qui donne lieu à un versement des PUF à la Société (en deux fois) et à l'octroi de subventions du CNRS et du CNL. La dépense pour les honoraires du cabinet Exponens (Commissaire aux comptes) est conventionnellement affectée à la *Revue* parce que nous avons recours à ses services aux fins de l'établissement des comptes de la *Revue*.

Le salaire net mensuel de Mr. de Sèze dans son emploi à temps partiel pour la Société s'établissait à 700 euros net (versés par le système du chèque emploi associatif, les revenus étant déclarés à l'URSSAF par le trésorier).

Le trésorier, Emmanuel Picavet

Rapport présenté à l'AG du 23 mars 2013, voté à l'unanimité

(Votants : 25 dont 22 présents ; 3 procurations. Pour : 25)